

## **ORAL DU CONCOURS DE PERSONNEL DE DIRECTION – SESSION 2020**

**L'épreuve orale d'admission** qui prend appui sur le dossier de présentation établi par le candidat, débute par un exposé du candidat portant sur son activité professionnelle en mettant l'accent sur ses compétences. L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury. Cet entretien doit permettre au jury d'apprécier les qualités de réflexion, les connaissances, les aptitudes et les motivations professionnelles du candidat, ainsi que sa capacité à s'adapter aux missions qui peuvent être confiées aux personnels de direction.

Durée de l'exposé : quinze minutes. Durée de l'entretien : quarante-cinq minutes. Cette épreuve est affectée d'un coefficient 2.

### **Extrait du rapport du jury 2019**

Recommandation pour l'épreuve orale d'admission

La première recommandation est une évidence qui semble pourtant échapper à un certain nombre de candidats. **Sans une connaissance approfondie de l'institution, de sa mission éducative, de son organisation, de ses orientations pédagogiques, de ses bases réglementaires**, il sera difficile pour le candidat de se situer et de formuler des réponses argumentées face à une commission composée de trois experts du système éducatif. **Une bonne connaissance des réformes en cours, des références internationales, ainsi que des principes basiques du fonctionnement réglementaire d'un EPLE** reliés aux missions du personnel de direction, sont quelques éléments d'un socle de culture professionnelle que les candidats doivent acquérir à travers la lecture d'ouvrages de référence et de textes officiels, comme le référentiel des personnels de direction. **Le manque de curiosité pour l'actualité et les enjeux relatifs à des niveaux d'enseignement** ou types d'établissements autres que ceux de son cadre d'exercice est très pénalisant pour un candidat à un tel concours.

En second lieu, **l'observation attentive de son propre milieu d'activité, ainsi que la découverte d'autres environnements, et des échanges répétés avec les personnels en poste (chefs et adjoints)**, permettront de maîtriser les éléments majeurs de l'actualité éducative et pédagogique, et de mieux appréhender la réalité du terrain pour se projeter dans des fonctions de cadre de direction qui impliquent prises de décision et exercice de l'autonomie. Cette immersion dans l'ordinaire des établissements conduira le futur candidat à réfléchir aux enjeux éducatifs et au positionnement des personnels de direction, notamment à travers diverses « tensions professionnelles »: loyauté vs légitimité, pilotage vs management, autorité vs pouvoir, évaluation vs certification, etc.

Au final, **l'adoption d'un comportement irréprochable, tant dans la tenue vestimentaire que dans l'attitude pendant l'épreuve**, et d'une posture ouverte avant tout à la réflexion, permettra au candidat de manifester sa compréhension des enjeux professionnels et de la nécessité de s'engager dans un processus de développement professionnel qu'implique une éventuelle réussite au concours.